

# CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

### Du 30 mars 2007

Date de convocation : 26 mars 2007

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18

Présents : 13

Procurations : 1

L'an deux mille sept le 30 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent AUBUCHOU.

PRÉSENTS : Laurent AUBUCHOU, Hilaire LAPORTE, Martine BERT, Georges GUILHAMET, Jean-Louis CROUSEILLES, Pierre-Robert GUICHOU, Pierre DABAN, Antoine CUYAUBERE, Guy LABARRERE, Christine LABARRERE, Patrick MOURA, Gilbert CANEROT, Jean-Jacques CLAVERIE

EXCUSES : Jérôme GASSIE, Marie PAYOT, Guy BASSI, Pierre SAUBATTE, Catherine BERGERET

PROCURATIONS : Pierre SAUBATTE à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Pierre DABAN

### 1 – SERVICE ASSAINISSEMENT : COMPTE D'AFFERMAGE 2006

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du délégataire concernant le prix et la qualité du service assainissement de l'année 2006 :

Tarifs eau et assainissement pour une consommation annuelle de 39 588 m<sup>3</sup> en 2006.

Nombre d'abonnés : 403, soit une consommation moyenne annuelle de 98,23 m<sup>3</sup>.

Recette de la surtaxe communale : 37 372,21 €

### 2 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE : Avenant N°3 au marché de travaux Lot N°1 Entreprise COBATIM

En cours de réalisation des travaux de mise aux normes et de réhabilitation de la salle polyvalente, des modifications et adaptations au programme initial sont apparues nécessaires.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation de ces travaux modificatifs établi par le maître d'œuvre de l'opération, le cabinet d'architectes ACTA.

Les modifications donnent lieu à la passation d'un avenant au marché de travaux conclu avec :

Lot n°01 : Entreprise COBATIM

Objet : Remise en état des abords de la salle polyvalente

Montant de l'avenant : 3000,00 € HT

Nouveau montant du marché : 345 348,65 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la réalisation des travaux de remise en état des abords de la salle polyvalente

**APPROUVE** le contenu de l'avenant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant et toute pièce annexe ou complémentaire concernant cet avenant

### 3 - PRIX DES BACADES ETRANGERES

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de bacade étrangère a été formulée pour des chevaux sur les terres indivises avec Arthez d'Asson.

Suite à l'avis favorable de la Commission Indivise du 23 mars 2007, il propose de modifier la délibération du 13 novembre 1990 et de fixer le tarif des bacades étrangères à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007 pour les chevaux, soit 50 € par bête en appliquant la gratuité pour les poulains de moins d'un an.

Ces tarifs ne s'appliqueront pas aux éleveurs d'Asson, d'Arthez d'Asson et les ayant-droits de Lestelle Bétharram.

Les bacades seront partagées entre les communes d'Asson et d'Arthez d'Asson au prorata de leurs droits respectifs soit 15/23èmes pour Asson et 8/23èmes pour Arthez d'Asson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** de modifier la délibération du 13 novembre 1990

**DECIDE** de ne pas appliquer ces mesures aux éleveurs d'Asson, d'Arthez d'Asson et aux ayant-droits de Lestelle Bétharram.

**FIXE** le tarif des bacades étrangères pour les chevaux à

- 50 € par bête
- Gratuit pour les poulains de moins d'un an
- 

#### **4 - BACADES ETRANGERES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de bacade étrangère a été formulée par M. Nicolas GERALDES de Narcastet, pour des juments sur les terres indivises avec Arthez d'Asson.

Suite à l'avis favorable de la Commission Indivise du 23 mars 2007, il propose d'accepter cette demande et de fixer les règles suivantes :

- Tarif de 50 € par jument
- Gratuité pour les poulains de moins d'un an
- Date d'estive : 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2007
- Une demande par année à renouveler

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** la requête de M. Nicolas GERALDES

**APPROUVE** les règles proposées

**FIXE** le tarif des bacades étrangères pour les chevaux à

- 50 € par bête
- Gratuit pour les poulains de moins d'un an

#### **5 - LOTISSEMENT LES FLORALIES : CONVENTION AEP-COMMUNE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention entre la Commune et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Nay Ouest pour définir les conditions techniques, administratives et financières de réalisation d'un renforcement du réseau d'alimentation en eau potable pour la desserte du nouveau lotissement Les Floralties, rue Carrère Longue. Un accord est intervenu entre le Syndicat et la Commune, pour répartir la charge, soit 60 % du coût total HT des travaux à la charge de la commune.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser, M. H. LAPORTE à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de renforcer le réseau d'alimentation en eau potable pour la desserte pour la du lotissement Les Floralties

**AUTORISE** Monsieur Hilaire LAPORTE, premier adjoint, à signer la convention entre la Commune et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Nay Ouest, concernant le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable pour la desserte du nouveau lotissement Les Floralties rue Carrère Longue.

**ACCEPTE** la participation financière de la commune, soit 60 % du coût total HT des travaux.

#### **6 – DECLARATION DE LA STATION D'EPURATION : ETUDE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose d'un système d'assainissement collectif soumis à déclaration en préfecture par le décret n° 93-743 du 29 mars 1993. Il convient donc d'établir un document, comprenant le descriptif des installations d'épuration et un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement. Il propose de confier cette étude à la SAFEGE Environnement, pour un montant de 2850 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**CONFIE** l'étude pour l'établissement du dossier de déclaration du système d'assainissement collectif à la SAFEGE Environnement, pour un montant de 2850 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat avec la SAFEGE Environnement et toute pièce afférente à ce dossier.

## **7 - DECLARATION DE LA STATION D'EPURATION : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre de l'établissement du dossier de déclaration du système d'assainissement, des subventions peuvent être demandées à divers organismes, notamment le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. M. le Maire propose de solliciter ces organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** de demander les subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau, et tout autre organisme, pour l'établissement du dossier de déclaration du système d'assainissement collectif.

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

## **8 - EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION : ETUDE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la station d'épuration de la commune ne sera bientôt plus adaptée en raison de l'accroissement de la population. Il convient donc de réaliser une étude de faisabilité pour son extension, afin de déterminer sa capacité à moyen terme, ainsi que les aménagements nécessaires.

Il propose de confier cette étude à la SAFEGE Environnement, pour un montant de 4772,04 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**CONFIE** l'étude pour l'extension de la station d'épuration à la SAFEGE Environnement, pour un montant de 4772,04 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer la lettre de commande à la SAFEGE Environnement et toute pièce afférente à ce dossier.

## **9 - EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Afin de réaliser l'étude concernant l'extension de la station d'épuration, diverses subventions peuvent être demandées, notamment auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau. M. le Maire propose de solliciter ces organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** de demander les subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau, et tout autre organisme, pour la réalisation de l'étude sur l'extension de la station d'épuration.

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

## **10 - RECYCLAGE DES BOUES : ETUDE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la loi sur l'Eau impose de réaliser un dossier réglementaire conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998, et un plan d'épandage des boues pour la station d'épuration de la commune, fonctionnant sur le principe des Boues Activées Aération Prolongée.

Il propose de confier cette étude à la SAUR, service VALBE, pour un montant de 3767,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**CONFIE** la réalisation du dossier réglementaire et le plan d'épandage des boues à la SAUR, service VALBE, pour un montant de 3767,40 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer la lettre de commande à la SAUR et toute pièce afférente à ce dossier.

## **11 - RECYCLAGE DES BOUES : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Afin de réaliser l'étude concernant le recyclage des boues et le dossier de déclaration, diverses subventions peuvent être demandées, notamment le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. M. le Maire propose de solliciter ces organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** de demander les subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau, et tout autre organisme, pour l'établissement de l'étude sur le recyclage des boues et le dossier de déclaration.

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

## **12 - PLAFONDS COUPE-FEU ECOLE DU BOURG : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

M. le Maire informe le conseil municipal que deux salles de classe de l'Ecole du Bourg doivent être aménagés de plafonds coupe-feu. A ce titre il propose de demander les subventions auprès des services de l'Etat et du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** de solliciter les subventions auprès des services de l'Etat et du Conseil Général pour l'aménagement de plafonds coupe-feu dans deux classes de l'école du Bourg.

## **13 - PLANTATIONS D'ARBRES**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des Sociétés de chasse d'Asson « l'Assonnaise » et d'Arthez d'Asson qui souhaitent débroussailler et planter en arbres fruitiers des terrains indivis. Cette opération se déroulerait en relation avec le GIC Montagne, la Fédération des Chasseurs et l'ONF. Les éleveurs des deux communes seront associés à ce projet.

La Commission Indivise du 23 mars 2007 a donné un avis favorable à cette requête, qui a pour but d'entretenir et de revaloriser les territoires de montagne tout en introduisant des ressources nourricières pour la faune de montagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le projet de débroussaillage et de plantation d'arbres fruitiers sur les territoires indivis par les Sociétés de chasse d'Asson et d'Arthez d'Asson.

**INDIQUE** que le projet sera réalisé en collaboration avec le GIC Montagne, la Fédération des Chasseurs et l'ONF.

**PRECISE** que les éleveurs seront tenus informés et associés au projet.

## **14 - PROROGATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un poste d'agent d'entretien à temps non complet avait été renouvelé pour une durée d'un an (soit jusqu'au 30 mars 2007) pour l'entretien de la déchetterie provisoire et de la décharge à gravats. Il convient de renouveler ce contrat pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** la prorogation d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

## **15 - SERVITUDE AU PROFIT DU SDEPA**

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique réalisés par le Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées Atlantique (SDEPA),

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

**ACCEPTE** que la parcelle AC 348, domaine privé de la commune soit grevée d'une servitude à titre gratuit, au profit du SDEPA pour :

- le passage d'une ligne électrique souterraine
- l'implantation d'un poste de transformation

**PRECISE** que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la commune et le SDEPA

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

## **16 - VENTE DE TERRAINS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal par un courrier en date du 16 février 2007, la SARL CANEROT demande la possibilité d'acquérir les parcelles contiguës à sa propriété actuelle, afin de réaliser une extension de 2000 m<sup>2</sup> nécessaires au développement de l'entreprise.

Il propose de céder ces parcelles au prix qui sera indiqué par le Service des Domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DEMANDE** l'avis du service des Domaines

**DECIDE** de céder les parcelles à la SARL CANEROT au prix proposé par le Service des Domaines

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de cession ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

**17 – COMPTE ADMINISTRATIF 2006 : COMMUNE**

**18 – AFFECTATION DES RESULTATS 2006 : COMMUNE**

**19 – COMPTE DE GESTION 2006 : COMMUNE**

**20 – COMPTE ADMINISTRATIF 2006 : ASSAINISSEMENT**

**21 – AFFECTATION DES RESULTATS 2006 : ASSAINISSEMENT**

**22 – COMPTE DE GESTION 2006 : ASSAINISSEMENT**

<b>Nom</b>	<b>Emargement</b>	<b>Observations</b>
<b>AUBUCHOU Laurent</b>		
<b>BASSI Guy</b>	Excusé	
<b>BERGERET Catherine</b>	Excusée	
<b>BERT Martine</b>		
<b>CANEROT Gilbert</b>		
<b>CLAVERIE Jean-Jacques</b>		
<b>CROUSEILLES Jean-Louis</b>		
<b>CUYAUBERE Antoine</b>		
<b>DABAN Pierre</b>		
<b>GASSIE Jérôme</b>	Excusé	
<b>GUICHOU Pierre-Robert</b>		
<b>GUILHAMET Georges</b>		
<b>LABARRERE Christine</b>		
<b>LABARRERE Guy</b>		
<b>LAPORTE Hilaire</b>		
<b>MOURA Patrick</b>		Procuration de P. SAUBATTE
<b>PAYOT Marie</b>	Excusée	
<b>SAUBATTE Pierre</b>	Excusé	Procuration à P. MOURA